

Extrait du registre des délibérations du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Délibération n°B-2023-14 Don d'un véhicule au CPI de Dampierre-sur-Linotte

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 20 février 2023

Présents : 5 Quorum fixé à 3 membres

Votants : 5 Procuration : 0

TITULAIRES		
	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	х	
Mme Edwige EME	х	
M. Patrick GOUX	х	
Mme Christelle RIGOLOT	х	
M. Thomas OUDOT	х	

Résultats du voi	<u>te :</u>
Voix "pour" :	5
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

M. le col des servic						ur départemental
M. le colo	nel Ralp	h JESE	ER, dire	cteur	dépai	temental adjoint
Madame Générale		JUIN,	cheffe	du	pôle	« Administration

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-sept heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'État-Major du SDIS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le colonel Stéphane HELLEU, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS vient de procéder à la réforme d'un véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BY-280-TV. Le compteur indique 53 023 kms et la première mise en circulation date du 2 août 2007.

Par courrier en date du 26 janvier 2023 (joint au présent rapport), monsieur le maire de la commune de Dampierre-sur-Linotte a sollicité le SDIS pour l'octroi d'un véhicule léger pour le secours d'urgence à personne en sus des véhicules déjà disponibles dans le centre.

Je vous précise que le CPI de Dampierre-sur-Linotte ne cesse de voir ses effectifs augmenter, avec 4 nouveaux sapeurs-pompiers et 1 infirmière de sapeurs-pompiers. De plus, son secteur d'intervention est assez étendu avec le conventionnement de 3 communes. Il a réalisé 71 interventions en 2022, contre 42 départs en 2021.

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le président du Conseil d'administration du SDIS à céder gratuitement à la commune de Dampierre-sur-Linotte le véhicule RENAULT

KANGOO, immatriculé BY-280-TV, présentant 53 023 kms au compteur et mis en circulation en 2007, dont il a été procédé précédemment à la réforme.

Décision

Les membres du bureau autorisent, à l'unanimité, le président du Conseil d'administration du SDIS à céder gratuitement à la commune de Dampierre-sur-Linotte le véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BY-280-TV, présentant 53 023 kms au compteur et mis en circulation en 2007, dont il a été procédé à la réforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20230403-B-2023-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023 Affichage : 07/04/2023



Le président du conseil d'administration

Yves KRATTINGER

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE



MAIRIE de DAMPIERRE SUR LINOTTE

70230

22 03 84 78 30 09

Rèpublique Française

A Dampierre-sur-Linotte, le 26 janvier 2023

SDIS 70

Monsieur le Directeur

4 rue Raymond & Lucie Aubrac

BP 40005

70 001 VESOUL CEDEX

Objet: VL SUAP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20230403-B-2023-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023 Affichage : 07/04/2023



M. le Directeur du SDIS 70,

Par ce courrier, je me permets de vous solliciter en vue de la donation aux Sapeurs-Pompiers du Centre du Premier Secours de Dampierre-sur-Linotte d'un VL SUAP par le SDIS.

L'effectif de notre CPI ne cesse d'augmenter avec le recrutement récent de 4 nouveaux sapeurspompiers, soit un total de 15 sapeurs-pompiers pour 2022, sapeurs-pompiers dont la disponibilité est plus que satisfaisante.

Un membre du CPI a également été nommé en tant qu'infirmière de SPV par arrêté préfectoral du 16 février 2022 et sera amené à utiliser ce véhicule.

D'autre part, le secteur d'intervention du CPI est assez étendu avec le conventionnement avec trois communes (Filain – Vallerois-le-Bois – Vy-les-Filain).

Ainsi, la mise à disposition d'un VL SUAP serait bénéfique pour le secteur d'intervention de notre CPI.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à ma requête, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

SDIS 70

30 JAN. 2023

ARRIVÉE /67

